

Avis de convocation / avis de réunion

RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10.828.125 euros

594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

440 332 591 RCS Lille-Métropole

(la « **Société** » ou l'« **Emetteur** »)

CONVOCATION

à l'assemblée générale des porteurs d'obligations
émises par la Société le 1^{er} avril 2016
pour un montant cumulé de 4.000.000 € portant intérêt au taux de 5,5 % l'an
et venant à échéance le 1^{er} avril 2021
(Code ISIN : FR0013143880)
(les « **Obligations** »)

Mesdames et Messieurs les porteurs d'Obligations,

Nous vous convoquons par la présente en assemblée générale des porteurs d'Obligations, le 20 juin 2019 à 9 heure (heure de Paris), au siège de la Société, à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions des articles L. 228-65, I-3° et L. 236-13 du Code de commerce, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Approbation du projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction.

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTION UNIQUE (*Approbation du projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction*)

Les porteurs d'Obligations, après avoir pris connaissance des Modalités des Obligations et des informations mises à leur disposition sur la restructuration du groupe Rabot Dutilleul,

Décident d'autoriser le projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction,

Constatent qu'en approuvant la fusion, et du fait de la transmission universelle de patrimoine en résultant, les porteurs d'Obligations deviennent, aux mêmes conditions, créanciers obligataires de Rabot Dutilleul Construction conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce,

Constatent que, conformément aux dispositions légales, la fusion ne porte pas atteinte à leurs droits.

I. Conditions et modalités de participation

Formalités préalables à effectuer pour participer à cette assemblée

Tout porteur d'Obligations, quel que soit le nombre d'Obligations qu'il possède, a le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée générale dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-71 du Code de commerce, il sera justifié par un porteur d'Obligations du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription de ses Obligations sur un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité Euroclear France au 2^{ème} jour ouvré précédant la date fixée pour l'assemblée générale à minuit (heure de Paris).

Les porteurs d'Obligations devront justifier de cette inscription par la production d'une attestation de leur intermédiaire habilité, laquelle devra être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou encore présentée le jour de l'assemblée générale par le porteur d'Obligations.

II. Mode de participation à l'assemblée générale

Tout porteur d'Obligations a le droit de participer à l'assemblée générale en personne, par procuration ou par correspondance.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée générale, les porteurs d'Obligations peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de leur choix : le choix du mandataire est en principe libre mais cette liberté de choix est limitée par les incapacités d'accepter ce mandat visées aux articles L.228-62 et L.228-63 du Code de commerce. La procuration doit être donnée par écrit, être revêtue de la signature du porteur d'Obligations mandant, indiquer ses nom, prénom usuel et domicile et, éventuellement, indiquer les nom et prénom du mandataire choisi ; ou
- voter par correspondance : il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé par la Société à tout porteur d'Obligation qui en fera la demande auprès de la Société.

Le formulaire de vote par correspondance ou, le cas échéant, par procuration, ainsi que l'attestation d'inscription en compte devra parvenir au siège social de la Société (copie au Représentant de la Masse) dûment rempli et signé et ne sera pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée générale, soit le 17 juin 2019 au plus tard.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

III. Droit de communication des porteurs d'Obligations

Conformément aux dispositions légales et réglementaires le texte des résolutions proposées qui doivent être communiqués dans le cadre de cette assemblée générale sont tenus à la disposition des porteurs d'Obligations au siège social de la Société pour consultation ou copie pendant un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'assemblée générale, soit à compter du 5 juin 2019.

M. François Dutilleul

Président de Rabot Dutilleul Investissement

594, avenue Willy Brandt

59777 Euralille

RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10.828.125 euros
594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille
440 332 591 RCS Lille-Métropole
(la « Société » ou l'« Emetteur »)

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS
D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2019**

Emprunt obligataire de 4.000.000 € émis le 1^{er} avril 2016 portant intérêt au taux de 5,5 % l'an
et venant à échéance le 1^{er} avril 2021 émis par Rabot Dutilleul Investissement
(Code ISIN : FR0013143880)

Avertissement : Toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le porteur d'Obligations ne peut à la fois se faire représenter aux délibérations du 20 juin 2019 et retourner à la Société et au Représentant de la Masse le présent formulaire de vote par correspondance.

Le présent formulaire de vote devra être reçu par la Société et le Représentant de la Masse au moins trois (3) jours avant les délibérations du 20 juin 2019.

Le projet des résolutions a été communiqué au porteur d'Obligations concomitamment au présent formulaire.

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____

titulaire de _____ Obligations au porteur inscrites sur les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité (*joindre obligatoirement au présent formulaire une attestation d'inscription en compte*).

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale des porteurs d'Obligations et de l'avertissement inséré en préambule du présent formulaire, émet le vote suivant pour la résolution suivante.

RESOLUTION UNIQUE

POUR CONTRE ABSTENTION

Fait à _____ le _____ 2019

Par :

Titre :

Vous pouvez demander à ce qu'il vous soit communiqué les documents et renseignements mentionnés à l'Article R225-83 du Code de commerce.

RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10.828.125 euros

594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

440 332 591 RCS Lille-Métropole

(la « **Société** » ou l'« **Emetteur** »)

POUVOIR

Emprunt obligataire de 4.000.000 € émis le 1^{er} avril 2016 portant intérêt au taux de 5,5 % l'an et venant à échéance le 1^{er} avril 2021 émis par Rabot Dutilleul Investissement (Code ISIN : FR0013143880)

Je soussigné(e),

Agissant en ma qualité de titulaire de _____ Obligations au porteur inscrites sur les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité (*joindre obligatoirement au présent pouvoir une attestation d'inscription en compte*) et émises par Rabot Dutilleul Investissement, société par actions simplifiée au capital de 10.828.125 euros, dont le siège social est sis 594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille et dont le numéro unique d'identification est le 440 332 591 RCS Lille-Métropole (la « **Société** » ou l'« **Emetteur** »).

Donne par la présente tous pouvoirs à : _____

A l'effet de :

- (i) Assister et voter en mon nom et pour mon compte à l'assemblée générale des porteurs d'Obligations convoquée le 20 juin 2019 à 9 heures, au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Approbation du projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction.

- (ii) Signer en mon nom et pour mon compte tous les documents se rapportant à l'ordre du jour des décisions de l'assemblée générale des porteurs d'Obligations (en ce compris le procès-verbal et la feuille de présence).

Ce pouvoir est accordé jusqu'à révocation expresse.

Fait à _____, le _____ 2019.

Par

: _____ ¹

Par

: _____ ²

¹ Faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

² Faire précéder de la mention « Bon pour acceptation du pouvoir »

RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10.828.125 euros
594, avenue Willy Brandt, 59777 Euralille
440 332 591 RCS Lille-Métropole

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OBLIGATIONS
DU 20 JUIN 2019**

Ordre du jour

Approbation du projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction.

RESOLUTION UNIQUE

Approbation du projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction

Les porteurs d'Obligations, après avoir pris connaissance des Modalités des Obligations et des informations mises à leur disposition sur la restructuration du groupe Rabot Dutilleul,

Décident d'autoriser le projet de fusion-absorption de Rabot Dutilleul Investissement dans Rabot Dutilleul Construction,

Constatent qu'en approuvant la fusion, et du fait de la transmission universelle de patrimoine en résultant, les porteurs d'Obligations deviennent, aux mêmes conditions, créanciers obligataires de Rabot Dutilleul Construction conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce,

Constatent que, conformément aux dispositions légales, la fusion ne porte pas atteinte à leurs droits.

* * *